



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ QUE conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (l.r.q., c e-15.1.0.1), un projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août 2016 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la Loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique;
- 2- De prévoir l'adoption de règles déontologiques;
- 3- De déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 12 septembre 2016, à 19 h 30, au bureau municipal, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 10^e JOUR D'AOÛT 2016.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10^e jour d'août 2016, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour d'août 2016.

Patricia Labby

Directrice générale et secrétaire-trésorière